

Voici ce que le ministre a dit, comme l'atteste le hansard du 4 février:

...qui voudrait faire comparaître le Pacifique-Canadien devant le comité permanent des transports... afin d'expliquer ce qu'il fait et se propose de faire au sujet de son service-voyageurs...

C'était simplement une déclaration générale. Puis, le 8 février d'après le hansard—et je le consignerais au compte rendu parce que c'est un engagement formel et nous sommes sûrs que le ministre tiendra sa parole—le ministre a proposé:

Que la question de la suffisance du programme actuel et des projets futurs concernant le service-voyageurs sur les lignes du Pacifique-Canadien pour répondre à la demande réelle du public pour ce service, et les effets de ce programme et de ces projets soit déferée au comité permanent des transports et communications pour qu'il l'étudie et en fasse rapport.

J'en suis fort aise, parce que je représente une région située sur la ligne principale du Pacifique-Canadien, c'est-à-dire la ville de Moose-Jaw et une grande partie de la ville de Regina. Ces deux villes se préoccupent beaucoup de la réduction du service-voyageurs et de son effet sur l'économie de leurs collectivités.

Pour bien faire comprendre au ministre la vive inquiétude qu'éprouvent les gens de l'Ouest du Canada au sujet de la réduction rapide des services-voyageurs des chemins de fer, je voudrais citer une brève déclaration de la Commission du service civil du Canada. J'ai reçu cet avis l'autre jour concernant des postes à remplir pour l'emploi d'inspecteur de district du matériel roulant des chemins de fer. J'ai été impressionné par cette première déclaration:

La Direction des opérations de la Commission des transports du Canada s'intéresse en premier lieu aux questions portant sur la suffisance des services que les compagnies de chemins de fer offrent au public...

Nous avons l'intention de bien faire comprendre au gouvernement que nous nous attendons qu'il suive cette politique en établissant ce dont on a besoin comme service-voyageurs. Je voudrais répéter ce qu'en disait la Commission du service civil du Canada, savoir que la Commission des transports s'intéresse en premier lieu au bien du public relativement au service-voyageurs que les compagnies de chemins de fer lui offrent.

Au sujet de la politique ferroviaire, monsieur le président, je voudrais parler d'une autre déclaration attribuée au ministre des Transports. On lui a fait dire que les facteurs économiques et sociaux afférents aux problèmes des chemins de fer devraient passer avant le bilan des compagnies ferroviaires. Le ministre a déclaré que, à son avis, l'inté-

rêt du public devrait primer. D'après ces déclarations, la Commission des transports du Canada et le ministre préconiseraient une politique ferroviaire se préoccupant d'abord des besoins du public.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, je représente deux villes importantes situées en bordure de la ligne principale du Pacifique-Canadien. Ce ne sont que deux des huit villes entre Calgary et Winnipeg. Le 25 janvier, les maires et magistrats de ces huit villes se sont réunis à Moose-Jaw et ont eu un long entretien. J'ai en main le procès-verbal de leurs délibérations et il représente 12 pages. Je fais grâce de sa lecture au comité ou au ministre, mais j'aimerais le résumer. J'ai tout lu le procès-verbal. Les délégués venaient de Winnipeg, de Portage-la-Prairie, de Brandon, de Regina, de Moose-Jaw, de Swift-Current, de Medicine-Hat et de Calgary. Ils se sont tous montrés préoccupés par la réduction du service-voyageurs dans l'Ouest du pays. Je le répète, monsieur le président, je ne fais que résumer le procès-verbal de la réunion.

Il a été convenu qu'une décision concrète devait être prise lors d'une réunion avec le gouvernement fédéral pour bien montrer que toute exploitation ferroviaire devrait s'occuper en premier lieu d'assurer un service au public. On avait dit que les chemins de fer constituaient le lien essentiel entre l'Ouest et l'Est du Canada. Les délégués étaient tous convenus qu'il fallait accroître et non diminuer le service-voyageurs. Il est évident, ont-ils dit, que le Canadien-Pacifique a réduit le service à tel point que personne n'empruntait plus le *Dominion*; la compagnie avait alors pu ensuite aller se plaindre à la Commission des transports que ce service, le *Dominion*, perdait de l'argent. Les délégués sont convenus qu'on devrait, comme contre-mesure, faire valoir que le Pacifique-Canadien avait assumé une obligation envers la population canadienne en échange de larges sommes d'argent et de terres, à la condition d'assurer un service efficace à perpétuité. Les délégués ont dit que le chemin de fer devrait être tenu de s'acquitter de ses obligations et responsabilités.

Un agent municipal a dit que le temps de régler cette affaire avec le Pacifique-Canadien était révolu et que les villes devaient porter leur litige devant le gouvernement fédéral. A propos des chemins de fer, il a été signalé que le gouvernement fédéral avait le pouvoir de modifier ou d'abroger les règlements de la Commission des transports. A l'issue de la réunion de Moose-Jaw, une motion a été adoptée demandant que le premier ministre en personne et son cabinet à Ottawa soient